

AVIS PUBLIC à l'intention des électeurs non domiciliés

(Soit aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise)

MRC de Témiscamingue

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Avis public est, par la présente, donnée aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale municipale comme personne domiciliée.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la MRC depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président.

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Si vous êtes une électrice ou un électeur non domicilié dans une municipalité locale sur le territoire de la MRC, vous devrez consulter l'avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise de cette municipalité pour connaître les modalités et les délais pour la transmission de ce formulaire.
5. Si vous êtes une électrice ou un électeur non domicilié dans un territoire non organisé de la MRC, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le **20 octobre 2025** pour que votre demande soit valide pour l'élection en cours.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Adresse : 21 rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec), J9V 1X8

Courriel : greffier@mrctémiscamingue.qc.ca

Téléphone : 819 629-2829 poste 234

Donné à Ville-Marie, le 7 octobre 2025



Me Sami Bdiri, Président d'élection

